

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 11 avril 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre les membres du conseil municipal de la ville de St Jean l'Herm se sont réunis dans la salle du conseil, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 5 avril 2024.

Ouverture de séance pour le vote du budget primitif à 19H30

Personnes présentes: M Eric Cogo Maire, Jacques Gasc 2^{ieme} adjoint, Jean Marc Bragatto 3^{ieme} adjoint, et les conseillers municipaux suivants : Christian Fougeroux, Damien De Laforcade, Sylvie Perrin, Christian Py, André Aubaret

Personnes excusées : Marie-Christine Decosterd 1^{er} adjointe, procuration délivrée à Jean Marc Bragatto, Régine Nardini

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein des membres du conseil. M André Aubaret est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour

A l'ouverture de séance M le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour. Il s'agit de la délibération autorisant le Maire à déposer une demande préalable au nom de la commune pour la réfection de la toiture de la Mairie et de ses annexes. Requête accordée à l'unanimité par les membres du conseil.

Délibérations:

- **2-1-2024 : délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023.**

Après une présentation exhaustive du compte de financier unique précisant des résultats positifs tant en investissement de 46329.92 € que sur le compte de fonctionnement de 306031.04 €, la délibération est adoptée à l'unanimité des votants, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

- **2-2-2024 : délibération portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.**

La délibération est adoptée à l'unanimité avec une affectation sur le compte R1068 en investissement de 68507.00 € et sur le compte R002 de 237524.04 €

- **2-3-2024 : délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2024**

La délibération est adoptée à l'unanimité et maintient en 2024 les taux au niveau de ceux de 2023

- **2-4-2024: délibération portant vote des subventions aux associations pour l'année 2024**

Après modification d'attribution des montants accordés aux associations, le conseil municipal vote à l'unanimité un total de subventions accordées aux associations de 5975.00 €.

- **2-5-2024 : délibération portant fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57.**

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **2-6-2024 : délibération portant approbation du budget primitif 2024.**

La délibération est adoptée à l'unanimité avec un montant total de recettes/dépenses pour le budget de fonctionnement de 520823.19€ et un montant de recettes/dépenses pour le budget d'investissement de 541411.87€

- **2-7-2024 : délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.**

- Par décision du conseil la délibération n° 22 est supprimée. Concernant la délégation n° 26 les conditions fixées par le conseil municipal sont portées à hauteur de 500 000 €

- **2-8-2024 : délibération portant choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de la Mairie et des annexes.**

Après étude de deux devis comparatifs transmis par les entreprises « Avenir Couverture » et « GATTI SARL » Il est proposé aux membres du conseil de retenir en application du principe du moins-disant dans les marché public l'entreprise « Avenir Couverture ». Pour autant cette entreprise sera questionnée sur les conditions d'identification des postes et de leur coût. La délibération a été votée à la majorité des votants et le marché s'établit à 60507.86 € HT.

- **2-9-2024 : délibération portant demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de la Mairie et des annexes.**

La délibération est adoptée à l'unanimité

- **2-10-2024 : délibération instaurant une prime pouvoir d'achat pour le personnel communal**

La délibération est adoptée à l'unanimité et le montant de la prime est fixée selon le barème issu du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023

- **2-11-2024 : délibération portant modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'un agent technique territorial (modification supérieure à 10% du temps de travail).**

La délibération est adoptée à l'unanimité pour le passage d'un temps hebdomadaire de travail de 0h45 à 1h15

- **2-12-2024 : délibération portant modification des tarifs de locations de la salle des fêtes**
 - Les membres du conseil modifient comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour les particuliers désirant louer la salle à la soirée : 100€ hors chauffage
Horaire 18H-2H00. La délibération est adoptée à l'unanimité

M Le Maire clôture la séance à 22H15